

# Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de SOING CUBRY CHARENTENAY

Date et heure de la séance : 6 novembre 2023 à 20h30

Nom	Prénom	Qualité
PIERRE	Didier	Président de la séance
CHALMIN	Thierry	Maire Délégué présent
GLAUSER	Maryse	Première adjointe présente
GIRARDET	Hervé	Conseiller municipal présent
SEYLLER	Richard	Deuxième adjoint présent
GILLET	Martine	Conseillère municipale absente excusée
BARBEROT	Juliette	Conseillère municipale présente
ROUSSEL	Nadège	Conseillère municipale présente
VOITOT	Jean-Luc	Conseiller municipal présent Secrétaire de séance
MORAND	Lionel	Conseiller municipal présent
CHEVALIER	Sébastien	Conseiller municipal absent excusé
PETIT	Cédric	Conseiller municipal présent
MILLOT	Jean-François	Conseiller municipal présent
FIGARD	Xavier	Maire Délégué absent excusé
ROBERT	Gilles	Conseiller municipal présent

## Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 12

Le quorum est donc atteint.

## Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Mise en place de la norme comptable M57
- Demande d'échange de terrain d'un administré
- Vote du RPQS 2022
- Modification du linéaire de voirie
- Loi sur les énergies renouvelables
- Listes affouagistes de Soing et de Cubry
- ONF : état d'assiette 2023
- Groupement d'achat d'électricité
- Recherche en eau par un hydrogéologue
- Application du règlement de l'eau
- Tarifs de l'eau
- Compte-rendu de visite du pont de Cubry : CEREMA
- Décisions modificatives : budget communal et budget eau assainissement

## Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter un point supplémentaire à délibérer et une décision modificative à l'ordre du jour.

L'assemblée donne son accord.

Deux points inscrits à l'ordre du jour ne donnent pas lieu à délibération mais seront détaillés en questions diverses : le groupement d'achat d'électricité ainsi que la recherche d'eau potable (recherches hydrogéologiques).

## Les délibérations adoptées

### Délibération n°1. Mise en place de la norme comptable M57

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide :

- 1) La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de l'instruction M57 et opte pour la nomenclature simplifiée (abrégée) M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- 2) De conserver un vote par nature par chapitre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- 3) D'autoriser le Maire ou son représentant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour toute la durée de son mandat, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- 4) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## Délibération n°2. Demande d'échange de terrain d'un administré

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un administré de Charentenay qui souhaiterait échanger une portion de parcelle lui appartenant (portion de la 131ZE24 d'une surface de 0.4a) avec une portion de parcelle propriété de la commune (portion de la 131ZE25 d'une surface de 2a 83ca). Un plan situant les lieux est annexé à la présente délibération.

L'échange de terrain se ferait sans soulte et permettrait à la commune de récupérer 2 bouches d'accès lui appartenant mais situées sur la propriété de l'administré.

Il serait donc nécessaire de modifier les limites cadastrales des propriétés respectives en faisant appel à un géomètre dont l'administré réglerait les honoraires.

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-entendu,

- **ACCEPTE** l'échange de terrain,
- **APPROUVE** le bornage par un géomètre aux frais de l'administré demandeur.

## Délibération n°3. Vote du RPQS 2022

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## Délibération n°4. Modification du linéaire de voirie

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une erreur concernant le linéaire de voies communales sur la délibération du 24 janvier 2023 ; celle-ci indiquait 17155 ml au total.

Or après vérification la nouvelle longueur totale de voies communales est en réalité de 17429 ml, ce qui coïncide avec le tableau de classement joint suite à la première délibération transmise en 2023.

L'exposé ci-entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification de la longueur totale de voies communales pour un total de 17429 ml.

## Délibération n°5. Zones d'accélération pour la production des Energies renouvelables

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Le Maire indique au conseil municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZaEnR doit être prise au plus tard le 10 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique en Haute-Saône.

Compte-tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- de mettre à disposition du public les pièces<sup>1</sup> permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie

et/ou

- organiser une réunion publique à SOING pour présenter les choix de la commune

et/ou

- d'organiser une consultation par voie électronique du 13 novembre 2023 au 30 novembre 2023 <https://mairie-soingcubrycharentenay.fr/>

- à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- organisation d'une consultation par voie électronique : <https://mairie-soingcubrycharentenay.fr/>

## Délibération n°6. Liste des affouagistes de Soing

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire présente la liste des affouagistes s'étant inscrits pour l'année 2023-2024 pour le village de Soing.

Elle comporte 58 inscriptions aux noms suivants :

- 1 AFFLATET Jean-François
- 2 AFFLATET Jean-Marie
- 3 ARMBRUSTER Bernard
- 4 AUBRIET Nathalie
- 5 AUBRIET Noëlle
- 6 BARBERET Michel
- 7 BARBEROT Olivier
- 8 BATOT Thierry
- 9 CHANET Nicolas
- 10 CHEVALIER Christian
- 11 CHEVALIER Jacques
- 12 CHEVALIER Marcel

<sup>1</sup> Tout élément utile à la bonne compréhension du public (fiches ADEME, données réunies par la commune, textes de loi, cartes...)

- 13 CHEVALIER Michel
- 14 CHEVALIER Sébastien
- 15 CHOLET Alain
- 16 CHOLET Anne-Marie
- 17 CHOLET Cyrille
- 18 CONCHIN Nicolas
- 19 COUDRY Edith
- 20 DELPUGET Manuel
- 21 DESBRANCHES Elisabeth
- 22 DIGOY Dominique
- 23 DROIT Annie
- 24 DROIT Bernard
- 25 FAVEY Bruno
- 26 GAIFFE Jérôme
- 27 GERBAULET Charles
- 28 GERBAULET Nicolas
- 29 GILLET Dominique
- 30 GLAUSER Alain
- 31 GLAUSER Maryse
- 32 GORIS Annick
- 33 GUENIFFET Yvette
- 34 GUILLOTE Michèle
- 35 JACQUEMARD Christophe
- 36 KIMMERLIN Mathilde
- 37 LEBLEUX Claude
- 38 LEBLEUX Jacky
- 39 MILLOT Jean-François
- 40 MILLOT Thérèse
- 41 MISSEY Guy
- 42 MONNOT Monique
- 43 MOREAUX Julien
- 44 PETIT Jean-Claude
- 45 POURCELOT Guy
- 46 RAMPANT Renaud
- 47 RAMPANT Yves
- 48 ROSSI Nerino
- 49 ROUGE Samuel
- 50 ROUSSEL Jean-Patrick
- 51 SCHAAD Bernard
- 52 SEYLLER Richard
- 53 SICKLER Marie-Claire
- 54 THISSELIN Hubert
- 55 VAIRON Gilbert
- 56 VERRIER André
- 57 ZITZER Christian
- 58 ZITZER Marlène

## Délibération n°7. Liste des affouagistes de Cubry

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire présente la liste des affouagistes s'étant inscrits pour l'année 2023-2024 pour le village de Cubry.

Elle comporte 28 inscriptions aux noms suivants :

- 1 BEAUVAIS Melissa
- 2 BOUVROT Ariane
- 3 BOURGOGNE Guillaume
- 4 BOUTTEMENT Isabelle
- 5 BURGUNDER Jonathan
- 6 CAMUS Roland
- 7 CAMUSET Philippe

8 CHALMIN Thierry  
 9 CHARPENTIER Julien  
 10 CHARPENTIER Patrick  
 11 CHARPENTIER Roland  
 12 CONSTANT Antoinette  
 13 GERARD Alicia  
 14 GHILARDINI André  
 15 GIRARDET Hervé  
 16 GOGUILLOT Damien  
 17 GUYON Raphaël  
 18 HUBERT Eric  
 19 HUBERT Dominique  
 20 LAVAUX Alain  
 21 LIGEY Gérard  
 22 MARILLIER François  
 23 MELIN Gilles  
 24 MELIN Isabelle  
 25 PEINTRE Jérôme  
 26 PINOT Alain  
 27 TATON Brice  
 28 WALLUS Damian

## Délibération n°8. ONF : Etat d'assiette 2023

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites
- 3 - Précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation
- 4 - Informe le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Surf (ha)	Volume présumé réalisable (m3)	Type de produits Grume (G) Houppiers (H) Petits Pieds (PP)	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
						Mode de dévolution		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de Vente	
				Délivrance	Vente	Bloc	A la mesure	Sur pied	Façonné	Appel d'offre	Gré à gré - contrat
4	5.79	60		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	5.73	60		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	0.25	20		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	6.3	252		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	6.21	248		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	6.95	1000		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	3.82	400		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	4.6	69		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
71	3.41	68		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
83	9.81	392		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
84	9.04	181		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
85	9.14	183		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
89	6.73	236		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf article L 214-5 du CF)

79 afemc et 87 afemc désaccord Conseil, refusé

35 refus à moitié, accord du Conseil pour la totalité

### Mode de commercialisation en contrat d'approvisionnement de bois façonnés à la mesure

Le Conseil Municipal :

- donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent (contrats d'exploitation, devis d'ATDO)

*Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.*

### Pour les futaies affougères

Le Conseil Municipal fixe le délai d'abattage au : **15 mars 2024**

### Mode de délivrance des bois d'affouage

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. PETIT Jean-Claude

M. GIRARDET Hervé

M. BARBERET Michel

}

**Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

### Délibération n°9. Application du règlement de l'eau

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Suite au courrier de Madame PIERRAT Marie-Jeanne, concernant une demande d'application du règlement de l'eau, le Conseil Municipal décide d'appliquer le règlement de l'eau pour la facturation 2021/2022 comme suit :

Ancien relevé : 346 m<sup>3</sup> (compteur d'eau)      nouveau relevé : 185 m<sup>3</sup> soit 161 m<sup>3</sup>

En 2021 = 87 m<sup>3</sup>

En 2020 : 39 m<sup>3</sup>

soit une moyenne de 63 m<sup>3</sup>.

$(161-63)/2 = 49 \text{ m}^3$

$161-49 = 112 \text{ m}^3$

**49 m<sup>3</sup>** pris en charge par la commune,  
**et 112 m<sup>3</sup>** pour Madame PIERRAT Marie-Jeanne.

Un abonné ne pourra bénéficier de cette mesure qu'une seule fois par concession (art. 52 du règlement de l'eau du 29/11/1990).

## Délibération n°10. Révision des tarifs des redevances d'eau potable pour 2024

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Le Maire et le responsable de l'eau exposent à l'Assemblée ce qui suit :

Une analyse prospective des dépenses à venir, montre que non seulement les dépenses de fonctionnement croissent au fur et à mesure du vieillissement des réseaux et des installations servant à distribuer et purifier l'eau, mais surtout que l'approvisionnement en eau devant être pérennisé du fait du manque d'eau à la source de Grandecourt et des modifications climatiques, il convient dès maintenant de procéder à son augmentation afin de permettre dans les prochaines années de donner les moyens au service de l'eau de fonctionner et d'effectuer les investissements nécessaires à la préservation et au remplacement des installations actuelles, tout en préservant l'équilibre du budget.

Plusieurs propositions sont présentées au Conseil Municipal, afin qu'il puisse prendre sa décision.

Le Conseil Municipal connaissance prise de ce qui précède et en particulier des résultats financiers de l'année 2022, après en avoir délibéré, décide la révision des tarifs des redevances d'eau du service de Soing et de Charentenay, comme suit :

- **à Soing et Charentenay**

- Le prix de la concession: 70 €
- 1<sup>ère</sup> tranche – de 1 à 300 m<sup>3</sup> : 2.10 €/m<sup>3</sup> au lieu de 1.80 €
- 2<sup>ème</sup> tranche – de 301 à 1000 m<sup>3</sup> : 1.30 €/m<sup>3</sup> au lieu de 1€

- **à Cubry-les-Soing pour rappel**

- Le prix de la concession: 30 €
- 1<sup>ère</sup> tranche – de 1 à 300 m<sup>3</sup> : 1.22 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0,92 €
- 2<sup>ème</sup> tranche – de 301 à 1000 m<sup>3</sup> : 0.92 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0.62€

Les nouveaux tarifs seront appliqués aux m<sup>3</sup> d'eau consommés à compter d'août 2024, cette augmentation sera prise en compte sur les relevés d'eau effectués en août 2024 dont le règlement interviendra en novembre 2024.

## Délibération n°11. Compte-rendu de visite du pont de Cubry : CEREMA

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de visite du Pont de Cubry par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement).

Les conclusions de l'étude sont préoccupantes et listent une grande quantité de travaux de réparation à réaliser.

La commune doit donc prendre sans tarder des mesures de mise en sécurité immédiate : un arrêté municipal de limitation de tonnage à 2.5T sera pris, des portiques de limitation de gabarit seront mis en place aux entrées du pont ainsi que des plaques de répartition métalliques de grande surface.

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les mesures envisagées pour la mise en sécurité immédiate

**AUTORISE** Monsieur le Maire ainsi que Monsieur le Maire Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires pour cette mise en sécurité.

## Délibération n°12. Versement de subvention exceptionnelle à l'association Le Village de Cubry

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Le Village de Cubry afin de financer l'achat de chaises ainsi que d'une gazinière pour la salle des fêtes de Cubry.

L'exposé ci-entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le fait de donner exceptionnellement une subvention à l'association Le Village de Cubry,

**ACCORDE** exceptionnellement une subvention de 400 €.

**Délibération n°13. Décision modificative 3 budget communal 2023**

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Révision de crédits

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D657364		20000 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>20000 €</b>
R 7022 : Coupes de bois		20000 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>20000 €</b>

**Délibération n°14. Décision modificative 4 budget communal 2023**

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Virement de crédits

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6411 : Personnel titulaire		10000 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>10000 €</b>
D 739211 : Attributions de compensation	10000 €	
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>10000 €</b>	

**Délibération n°15. Décision modificative 4 budget Eau Assainissement**

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Virement de crédits

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6378 : Autres taxes et redevances	3000 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3000 €</b>	
D 739211 : Reversement- redevance agence de l'eau		3000 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>3000 €</b>

**Délibération n°16. Décision modificative 5 budget Eau Assainissement**

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Révision de crédits

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 605 : Achats d'eau		20000 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>20000 €</b>
R 74 : Subventions d'exploitation		20000 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>		<b>20000 €</b>

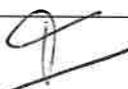
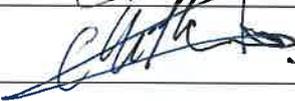
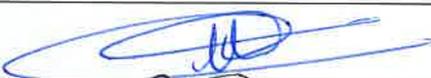
Questions diverses

- Concernant le groupement d'achat d'électricité, il est convenu qu'il serait réfléchi d'ici le prochain Conseil et concernant la recherche en eau potable il convient de réfléchir également à ce qu'il faut envisager.
- Il est discuté de l'organisation de la décoration du village pour Noël et de la mise en place des sapins de Noël offerts par la commune.

PIERRE Didier  
Maire



VOITOT Jean-Luc  
Secrétaire de séance

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Signature</i>
PIERRE Didier	
GLAUSER Maryse	
SEYLLER Richard	
CHALMIN Thierry	
FIGARD Xavier	Absent excusé
BARBEROT Juliette	
CHEVALIER Sébastien	Absent excusé
GILLET Martine	Absente excusée
GIRARDET Hervé	
MILLOT Jean-François	
MORAND Lionel	
PETIT Cédric	
ROBERT Gilles	
ROUSSEL Nadège	
VOITOT Jean-Luc	